

Service émetteur : DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ARIEGE
Affaire suivie par : Alain BUGÉ
Courriel : Alain.buge@ars.sante.fr
Téléphone : 05/34/09/83/53

Date : 25 janvier 2021

Mme la préfète de l'Ariège
DCIAT-BAT
Cellule environnement
2, rue de la préfecture
Préfet Claude Erignac
B.P.40087
09007 FOIX CEDEX

OBJET : Commune de Buzan.

Mise en conformité du captage AEP de Lachein et de ses périmètres de protection, exploités par le syndicat mixte départemental de l'eau et de l'assainissement (SMDEA).

Réf : Envoi du SMDEA date du 7 décembre 2020.

P.J. : 3 dossiers d'enquête publique.

avis de la direction départementale des territoires et de l'agence de l'eau Adour Garonne.

J'ai l'honneur de vous transmettre les avis favorables de l'unité eau de la DDT et de l'agence de l'eau Adour Garonne concernant le dossier de mise en conformité des périmètres de protection du captage de Lachein, situé sur la commune de Buzan, qui alimente en eau potable une partie de la commune de Balaguères.

Une partie d'une parcelle comprise dans le périmètre de protection immédiate, propriété privée, devra être acquise par le SMDEA. Les deux autres parcelles concernées sont communales.

Ce dossier ne fait l'objet d'aucune remarque de la part de mes services. J'émet un avis favorable à leur mise à l'enquête publique.

Pour le Directeur Général de
l'Agence Régionale de Santé Occitanie et par délégation
la Déléguée Départementale de l'Ariège

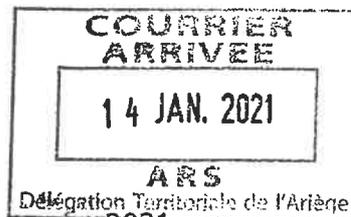

Marie Odile AUDRIC-GAYOL



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTRE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

90, rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse Cedex 04
tél. 05 61 36 37 38 - fax 05 61 36 37 28
www.eau-adour-garonne.fr



Toulouse, le 6 janvier 2021

M. le délégué territorial
A.R.S OCCITANIE
DELEG DEPARTEMENTALE DE L'ARIEGE
1 BD ALSACE LORRAINE - BP 30076
09008 FOIX CEDEX

A l'attention de Alain BUGE

V/Réf : Votre courrier reçu le 15/12/2020
N/Réf : GA-TLS/JFR-JFR/2021-74
Contact : Jean-François REQUIS
☎ 05.61.43.26.87 - ✉ jean-francois.requis@eau-adour-garonne.fr

Objet : Commune de Buzan
Périmètres de protection de la source AEP de Lachein
Examen avant enquête

Monsieur le délégué territorial,

Votre service nous a fait parvenir, pour avis définitif, le dossier présenté par le SMDEA 09 relatif à l'instauration des périmètres de protection du captage d'eau potable de Lachein, implanté sur la commune de Buzan, qui alimente une partie de la commune de Balaguères.

Après examen des pièces transmises, je vous informe que nous n'avons pas d'observation complémentaire à formuler.

Veillez agréer, Monsieur le délégué territorial, l'expression de mes sentiments distingués.

Franck SOLACROUP
Directeur de délégation territoriale

Délégations et départements concernés



Atlantique-Dordogne
4 rue du Pr André Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
tél. 05 56 11 19 99
fax 05 56 11 19 98

Départements :
16-17-33-47-79-86

94 rue du Grand Prat
19600 St-Pantaléon-de-Larche
tél. 05 55 88 02 00
fax 05 55 88 02 01

Départements :
15-19-23-24-63-87

Adour et côtiers
7 passage de l'Europe
BP 7503 • 64075 Pau Cedex
tél. 05 59 80 77 90
fax 05 59 80 77 99

Départements :
40-64-65

Garonne Amont
97 rue Saint Roch
CS 14407 • 31405 Toulouse Cedex 4
tél. 05 61 43 26 80
fax 05 61 43 26 99

Départements :
09-11-31-32-34-81-82

Rue de Bruxelles • Bourran
BP 3510 • 12035 Rodez Cedex 9
tél. 05 65 75 56 00
fax 05 65 75 56 09

Départements :
12-30-46-48



**PRÉFET
DE L'ARIÈGE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Environnement Risques

Affaire suivie par François JEAN

Tél : 05 61 02 15 73

Courriel : francois.jean@ariefge.gouv.fr

Foix, le 24 décembre 2020

La préfète de l'Ariège

à

Madame la Directrice départementale
de l'ARS
Délégation territoriale de l'Ariège
BP 30076
1 bd Alsace Lorraine
09008 Foix Cedex

Objet : périmètres de protection du captage de la source de Lachein pour l'alimentation en eau potable de l'UDI de « Balagué - Agert » sur la commune de Buzan - SMDEA

En réponse à votre demande et après analyse du dossier définitif, vous trouverez ci-dessous, les éléments de réponse de mes services concernant le dossier de régularisation des périmètres de protection du captage de la source de Lachein pour l'alimentation en eau potable de l'UDI de « Balagué - Agert » sur la commune de Buzan .

Le dossier répond aux attentes de la réglementation. En conséquence, la DDT émet un avis favorable.

Le dossier de régularisation relève du régime de la déclaration au regard de la rubrique 1.3.1.0 et fera l'objet d'un récépissé de déclaration.

À noter que le SMDEA sollicite un prélèvement de 36 m³/j alors que dans le futur avec les 20 logements supplémentaires ils ont un besoin de 31,5 m³/j. En tenant compte du rendement à atteindre (65,51 %), cela donnerait un prélèvement journalier de 48 m³/j ce que la source n'est pas en capacité de fournir même avec le raccordement du drain supplémentaire (46 m³/j).

Pour la préfète et par délégation,
Le chef du service environnement-risques,

Jean-Pierre CABARET